



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2025

Présents : SORDET Eric, Maire

EYMANN Alain, DUBUET Nathalie, FLAJOLLET Elisabeth, Adjoints

CAIRE Marie-Christine, MARCHETTO Jocelyn,

LAPALUS Patrick,

Absent : MARTINS Antonio, BOUTEILLER Martine

Secrétaire de Séance : DUBUET Nathalie

1°) Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal

Monsieur Le Maire a retracé les points évoqués au précédent Conseil Municipal du 10 juillet 2025 :

- Le 13 juin 2025, Monsieur Simon EMINET technicien au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Dheune (SMABVD) et le 1^{er} adjoint Monsieur Alain EYMANN se sont rencontrés pour constater les différentes situations.
Ci-dessous les lieux visités :

- 1 - Rue des eaux - fossé : **Problématique** : *La commune peut-elle réaliser un curage du fossé situé le long de la route ? (parcelle communale) L'eau de ruissellement ayant de plus en plus de difficulté à s'évacuer à cause du comblement progressif du fossé.*
- 2 - Ruisseau de Lamponne (second bras) - parcelle A 465 : **Problématique** : *Comment limiter l'érosion de la berge située en rive gauche sur un linéaire d'environ 30m ?*
- 3 - Chemin communal le long du ruisseau de Lamponne (second bras) - Pont de la Rue de la Boutière : **Problématique** : *Comment limiter l'érosion de la berge située en rive gauche sur un linéaire d'environ 30m ?*
- 4 - Ruisseau de Lamponne - Route de Beaune - parcelle ZC 19 : **Problématique** : *Comment limiter le risque de débordement du cours d'eau ? Est-il nécessaire de retirer des sédiments dans le fond du lit du cours d'eau ? La confluence avec le Monpoulain se trouvant environ à 500m, le cours d'eau ayant été recalibré, rectifié en ligne droite, et s'écoulant dans une zone très plane et ensoleillée propice au réchauffement de l'eau. Ces caractéristiques profitent au développement de faux-cressons dans le lit du cours d'eau réduisant davantage l'écoulement.*
- Entretien des fossés : période propice pour creuser en août

Le Compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté.

2°) Délibérations

- **Renouvellement du Contrat d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe** :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 8 voix pour, accepte le renouvellement du CDD pour 2 mois soit du 1^{er} septembre 2025 et se terminant le 31 octobre 2025.

- Délibérations Travaux RD 18 :

- Demande de subventions : Amende de Police et Voirie Communale

Sachant que le montant de la dépense éligible pour la subvention au titre des amendes de police, est définie comme suit :

Montant des travaux : 258 574,07 € HT

- 902,00 € HT (signalisation horizontale)
- 2 222,00 € HT (signalisation verticale)
- 10 915,39 € HT (Espaces verts)
- 2 445,30 € HT (Mobilier Urbain)

Soit un total de 242 089,38 €

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribué	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant d'aide
CD Voirie Communale Côte D'Or	Sollicitée	100 000.00 €	30 %	30 000.00 €
CD Amendes de Police	Sollicitée	242 089.38 €	25 %	60 522.35 €
TOTAL DES AIDES		272 374.07 €	33.23 %	90 522.35 €
Autofinancement		272 374.07 €	66.77 %	181 851.73 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le projet
- Sollicite le concours du Conseil Départemental
- Donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer la délibération

- Délibération choix de l'entreprise pour les travaux de voirie relatif à l'aménagement d'un cheminement piéton le long de la RD 18.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, suit l'avis de la Plateforme Ressources de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud et retient l'Entreprise EUROVIA.

<u>Intitulé du Lot</u>	<u>Nom du Prestataire retenu</u>	<u>Montant H.T.</u>
Lot 1 : VOIRIE	ENTREPRISE EUROVIA 7 Rue Colbert – BP 33 21601 LONGVIC CEDEX	258 574.07 €

3°) PRET

Considérant que le programme d'investissement de l'année 2025 fait ressortir un besoin de financement notamment pour les projets relatifs à la création d'une salle Multi-usages, Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la capacité d'autofinancement de la Commune est insuffisante et qu'il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 94 000€ nécessaire à l'équilibre des opérations.

Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de La Centrale de Financement pour obtenir des offres de taux d'emprunt les plus performants.

Considérant l'offre de prêt de la Caisse d'épargne pour un prêt pour un montant de 94 000€ (Quatre-vingt-quatorze mille euros) proposant un financement selon les caractéristiques financière énoncées ci-après :

Montant du prêt : 94 000€

Durée : 2 ans

Calcul et paiement des intérêts : Trimestriel

Taux d'intérêt annuel fixe : 2.57 %

Déblocage des fonds : Possible sur 6 mois à dater de l'émission du contrat

Remboursement anticipé : Partiel ou total à toute date sans frais ni pénalités

Frais de dossier : 200€ déduit du premier déblocage de fonds

Considérant que c'est au Conseil Municipal, qu'il revient de prendre la décision en la matière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité

Décide de contracter auprès de la Caisse d'épargne un emprunt d'un montant de 94 000€ et d'approuver les caractéristiques de l'emprunt visé ci-dessus.

Décide d'autoriser Monsieur Le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt (durée, taux, périodicité notamment) avec l'établissement bancaire pour un montant de 94 000€.

4°) Présentation P.V. SICECO du 19 juin 2025 par notre 1^{er} adjoint

- Approbation des budgets supplémentaires pour l'exercice 2025
- Nouvelle composition du Comité
- Validation de l'investissement pour la construction d'un réseau de chaleur à Arnay-le-Duc
- Provision pour risques et charges d'exploitation pour le réseau de chaleur d'Arnay-le-Duc
- Signature d'une convention avec Enedis pour expérimenter une nouvelle répartition de la maîtrise d'ouvrage de certains travaux de raccordement de production d'énergie.
- Signature de la convention annuelle de mise en œuvre de la mission Bois et Énergies renouvelables sur le Département de la Côte-d'Or (MBER 21) entre le Département de la Côte-d'Or, l'ONF et le SICECO
- Recrutement d'un animateur pour la mobilité multi-énergies

5°) INVITATION PARTICIPATION JOUR DE LA NUIT

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS) organise un événement inédit sur le territoire afin de célébrer le « **Jour de la Nuit** » qui se tiendra le **11 octobre 2025**. Cet événement national a pour objectif de **sensibiliser sur l'enjeu de la pollution lumineuse**. Cette thématique est abordée par la CABCS dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 « Les habitats naturels de l'arrière côte de Beaune » et « Arrière Côte de Dijon et de Beaune » ainsi que du Plan Climat Air et Énergie Territorial (PCAET).

La Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud **invite les habitants à participer au « Jour de la Nuit » en pratiquant une extinction totale ou partielle des éclairages publics**. Cet événement sera l'occasion de découvrir le monde nocturne et d'initier une réflexion sur l'utilisation des éclairages publics au sein des communes.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas participer à cet événement.

6°) SALLE MULTI USAGE

- Réunion d'engagement des travaux, toutes les entreprises étaient présentes. Toutes les entreprises ont fait preuve d'attitudes constructives.
- Démarrage des travaux le 29/09/2025 pour une fin au 30/06/2026 maximum.
- logo des organismes / collectivités qui subventionnent les travaux à mettre à l'entrée du village et à proximité des travaux

7°) TRAVAUX RD 18

- La Mairie a reçu l'arrêté pour l'abatage des arbres. Les travaux devront être effectués entre septembre et décembre 2025.
- Un devis a été reçu pour le choix des mâts d'éclairage.

8°) PROBLEME DE BRANCHAGE

- La Mairie a reçu un courrier du service des déchets de la Communauté d'agglomération indiquant que l'entreprise de collecte des déchets venait de changer toute sa flotte de camions et souhaitait éviter le plus possible de détériorer le matériel et aussi préserver la sécurité des agents.
L'entreprise demande l'élagage de certains arbres de la Commune gênant le passage du camion poubelle, et notamment :
 - les platanes de la place ; un devis sera demandé à Monsieur BIDALOT
 - rue Cordeillot : il est demandé à un propriétaire d'élaguer sa haie

9°) SAINT FIACRE

- Peu de personnes inscrites au jour du Conseil

10°) QUESTIONS DIVERSES

- Radars Pédagogiques : la vitesse semble réduite RD 18
- ATL : Taillytienne du cœur : 11 octobre 2025

Prochain Conseil Municipal le jeudi 25 septembre 2025 à 18h30
